

LE SAVIEZ-VOUS?

L'AGRESSION SEXUELLE...

- 1 est une infraction en vertu du Code criminel du Canada.
- 2 est illégale.
- 3 est tout geste non désiré de nature sexuelle imposé par une personne à une autre.
- 4 comprend des activités comme un baiser, une caresse, un attouchement, le sexe oral, vaginal ou anal, ainsi que d'autres formes de pénétration, sans consentement.
- 5 englobe le viol.
- 6 peut avoir lieu entre des étrangers, des connaissances, des amis, des copains, des conjoints, des partenaires, des époux ou dans n'importe quelle autre relation.

QUE FAIRE SI VOUS ÊTES VICTIME D'AGRESSION SEXUELLE?

- Pour une situation d'urgence exigeant une assistance immédiate, appelez le gardien de sécurité au 204-235-4484 ou composez le 911;
- Pour une situation exigeant des soins médicaux immédiats, composez le 911;
- Pour une situation exigeant un soutien aux victimes, appelez le service des ressources humaines au 204-235-4401 (bureau 2401).

Consultez la Politique en matière de violence à caractère sexuel sur le Web à l'adresse

ustboniface.ca/politiques



L'AGRESSION SEXUELLE

GUIDE POUR LA COMMUNAUTÉ
UNIVERSITAIRE



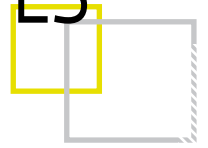
QU'EST-CE QUE LE CONSENTEMENT?

Le consentement...

- n'est jamais présumé ni implicite;
- ne peut être donné par un silence ou l'absence de « non »;
- ne peut être donné par une personne qui est incapable de le fournir parce qu'elle est intoxiquée par l'alcool ou des drogues;
- ne peut être donnée si la personne est inconsciente ou endormie;
- ne peut pas être obtenu par des menaces ou coercition;
- peut être révoqué en tout temps.



MYTHES ET RÉALITÉS



- ✗ Seules les femmes sont victimes d'agression sexuelle.
- ✓ Bien que la majorité des agressions sexuelles soient infligées à des femmes, les hommes peuvent aussi être victimes d'agression sexuelle.
- ✗ Les agressions sexuelles ont lieu le plus souvent dans des endroits sombres et dangereux.
- ✓ La majorité des agressions sexuelles ont lieu dans des endroits privés (résidence ou maison).
- ✗ Si une personne ne fait pas rapport à la police, il ne s'agit pas d'une agression sexuelle.
- ✓ Ce n'est pas parce que la victime ne rapporte pas l'agression que celle-ci n'a pas eu lieu. Moins d'une victime sur dix rapporte un tel crime à la police.
- ✗ Ce n'est pas grave d'avoir des relations sexuelles avec une personne intoxiquée par l'alcool ou la drogue ou évanouie.
- ✓ Si une personne est inconsciente ou incapable de consentir après avoir consommé de l'alcool ou de la drogue, elle ne peut légalement donner son consentement.
- ✗ Si la victime n'a pas crié ou n'a opposé aucune résistance, ce n'était probablement pas une agression sexuelle.
- ✓ Une personne ayant subi une agression sexuelle peut devenir paralysée par la peur et être incapable de se défendre. Elle peut craindre le fait que l'agresseur redoublera de violence si elle se débat.
- ✗ Si la victime ne pleure pas ou n'est pas visiblement bouleversée, ce n'était probablement pas une agression sexuelle sérieuse.
- ✓ Chaque personne réagit différemment au traumatisme causé par une agression sexuelle. Elle peut pleurer ou demeurer calme. Elle peut rester silencieuse ou devenir très en colère. Son comportement n'est pas un indicateur de son expérience.
- ✗ Si une personne n'a aucune blessure corporelle évidente (coupures ou meurtrissures), elle n'a probablement pas été victime d'agression sexuelle.
- ✓ L'absence de blessures corporelles ne veut pas dire qu'une personne n'a pas été agressée sexuellement. Un contrevenant peut utiliser des menaces, une arme ou quelque autre mesure de coercition qui ne laisse aucune marque physique. La personne peut avoir été inconsciente ou autrement en état d'incapacité.
- ✗ Les personnes agressées sexuellement « cherchent » à se faire agresser par leur comportement ou leur tenue.
- ✓ Personne ne « cherche » à se faire agresser. L'agression sexuelle est toujours inacceptable, peu importe la tenue d'une personne, la quantité d'alcool ou de drogue ingérée, le lien entre la personne survivante et l'auteur présumé ou l'occupation de la personne survivante.